

## **INSCRIPTION RANDONNEE PEDESTRE – REGLEMENT 2021**

Les contraintes sanitaires applicables le 12 Septembre ne seront connues que 10/15 jours avant. Chaque randonneur inscrit à Auray Vannes recevra un mail (à l'adresse communiquée lors de l'inscription) précisant l'organisation de la journée en fonction des règles qui nous seront données par la Préfecture

### **Accès au bateau**

Le bon pour prendre le bateau, vous sera envoyé par la poste à l'adresse communiquée lors de votre inscription.

### **Distance**

La randonnée est libre, il appartiendra à chacun d'adapter la distance à ses possibilités physiques.

### **Certificat Médical**

Le certificat médical n'est pas légalement demandé pour participer à la randonnée. Mais les organisateurs attirent l'attention des randonneurs sur la dépense physique que cela représente. Il appartient à chacun de s'assurer, auprès de son médecin, de sa capacité à participer.

### **Droit d'Inscription**

Inscription en ligne pour tous – paiement par Carte bancaire lors de l'inscription

- Ile d'Hoedic : 22 €

- Ile d'Arz : 8 €

### **Transport des Randonneurs**

Des bateaux de la Navix transporteront les randonneurs de Vannes (Gare Maritime) à l'Ile d'Hoedic ou à l'Ile d'Arz et retour.

### **Ravitaillements**

En raison de la situation sanitaire, aucun ravitaillement solide sera proposé cette année. Uniquement une bouteille d'eau à aller et au retour. Soyez donc prévoyant !

### **Droit d'Image**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par Courir Auray Vannes sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

### **Annulation Randonnée**

Exceptionnellement en 2021 si la randonnée est annulée sur décision de la Préfecture en raison des conditions sanitaires, les participants seront remboursés intégralement.

### **Assurance Organisation**

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses running. Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement de son assurance.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de radiation des informations vous concernant. Vos coordonnées peuvent être transmises à nos différents partenaires.*

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant la Randonnée Pédestre mentionnées sur le site Internet d'Auray Vannes.